



PAR COURRIEL

[REDACTED]
Montréal, le 10 janvier 2020

**Objet : Votre demande d'accès à l'information
N/D 032 142 000 / 2019-2020-064D**

[REDACTED],
Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 11 décembre dernier par courriel et telle que formulée, vous désirez obtenir :

« Copie complet des procès-verbaux des réunions du CA de la SAQ depuis le 1er mai 2019 à ce jour, 11 décembre 2019 ».

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joints les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la SAQ qui ont été approuvés et ce, pour les périodes visées par votre demande. Ces documents ont été élagués des éléments visés par les articles 9, 14, 21, 22, 23, 24, 27, 35, 37, 39, 41, 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* lesquels sont reproduits en annexe.

Nous tenons à vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en annexe une note explicative à cet effet.

Recevez [REDACTED], l'expression de nos sentiments distingués.

Substitut à la Responsable à l'information

[REDACTED]

Daniel Collette

PJ

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

7500, rue Tellier, Montréal (Québec) H1N 3W5 Tél. : (514) 254-6000 poste 6645
m.comtois@saq.qc.ca

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Téléc : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Téléc : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).



APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, 30 MAI 2019 /

**PROCÈS-VERBAL de la 5^e séance de l'année 2019 du
conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC,
tenue au siège social et par conférence téléphonique le lundi 13 mai à
compter de 08 h 00.**

PRÉSENTS

Madame Johanne Brunet, présidente du conseil
Madame Catherine Dagenais, présidente et chef de la direction
Madame Lucie Martel
Madame Nora Arzoumanian
Monsieur Patrice Attanasio
Madame Lyne Bouchard
Monsieur Alain Brunet
Monsieur Marc G. Bruneau
Monsieur Denis Chamberland (en personne au siège social)
Monsieur Christian Leblanc
Monsieur René Leprohon
Madame Hélène Lévesque
Monsieur Michael L. Vineberg
Postes vacants

Madame Martine Comtois, vice-présidente aux affaires corporatives et secrétaire générale
Monsieur Daniel Collette, secrétaire adjoint

INVITÉS

Monsieur Alexandre Côté, directeur, partenaires d'affaires ressources humaines
Madame Madeleine Gagnon, vice-présidente aux ressources humaines

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du projet d'ordre du jour, ils s'en déclarent satisfaits.

CA 2019-05-031

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser la présidente et chef de la direction ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

Levée de la séance.

La secrétaire



APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE 29 AOÛT 2019 /

**PROCÈS-VERBAL de la 6^e séance de l'année 2019 du
conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC,
tenue au siège social le jeudi 30 mai à compter de 08 h 00.**

PRÉSENTS

Madame Johanne Brunet, présidente du conseil
Madame Catherine Dagenais, présidente et chef de la direction
Madame Lucie Martel
Monsieur Patrice Attanasio
Madame Lyne Bouchard
Monsieur Marc G. Bruneau
Monsieur Alain Brunet
Monsieur Denis Chamberland
Monsieur Christian Leblanc
Monsieur René Leprohon
Madame Hélène Lévesque
Monsieur Michael L. Vineberg
Postes vacants

Madame Martine Comtois, vice-présidente aux affaires corporatives et secrétaire générale
Monsieur Daniel Collette, secrétaire adjoint

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du projet d'ordre du jour, ils conviennent d'inverser l'ordre de présentation de certains sujets.

CA 2019-06-034 _____

CA 2019-06-035 _____

CA 2019-06-036



CA 2019-06-036.02

Évaluation de la performance 2018-2019 – Recommandations salariales 2019 –
Rémunération incitative 2018-2019 – Vice-présidents

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance des documents soumis, sur recommandation du comité des ressources humaines [CR2019-03-015.02], **il est unanimement résolu** :

1. d'autoriser les augmentations salariales et la rémunération incitative de chacun des vice-présidents admissibles, conformément au montant indiqué au tableau de rémunération 2019, et ce, rétroactivement au 1^{er} avril 2019;
2. de prendre acte des évaluations de performance des vice-présidents et de leurs plans de développement.

CA 2019-06-036.03

Évaluation de la performance 2018-2019 – Recommandations salariales 2019 –
Rémunération incitative 2018-2019 – Présidente et chef de la direction

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance des documents soumis, sur recommandation du comité des ressources humaines [CR2019-03-015.03], considérant :

1. d'autoriser à Mme Catherine Dagenais, une augmentation salariale de 4 % de son salaire de base selon les paramètres d'augmentations salariales du personnel cadre et non syndiqué 2019;
2. d'autoriser, à Mme Catherine Dagenais, conformément aux règles du programme de rémunération variable, le versement d'un boni représentant 25 % de son salaire de base à titre de vice-présidente et chef de l'exploitation, soit du 1^{er} avril 2018 au 25 juin 2018;
3. d'autoriser, conformément au décret 828-2018 du 20 juin 2018 de Mme Catherine Dagenais, le versement d'un boni représentant 15 % de son salaire de base du 26 juin 2018 au 30 mars 2019.

CA 2019-06-036.04

Objectifs de performance 2019-2020 – Présidente et chef de la direction

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance des documents soumis, sur recommandation du comité des ressources humaines [CR2019-03-015.04], **il est unanimement résolu :**

1. d'approuver les objectifs 2019-2020 de la présidente et chef de la direction.

CA 2019-06-036.05

Président et chef de la direction – Alain Brunet

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance des documents soumis, sur recommandation du comité des ressources humaines [CR2019-03-015.05], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser, conformément au décret 1204-2013 du 20 novembre 2013 de M. Alain Brunet, le versement d'un boni de 49 106 \$ représentant 15 % de son salaire au 31 décembre 2018.

CA 2019-06-037

CA 2019-06-038

Approbation du procès-verbal de la 3e séance du conseil d'administration tenue le 27 mars 2019

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, **il est adopté à l'unanimité.**

CA 2019-06-039

**Approbation du procès-verbal de la 4e séance du conseil d'administration
tenue le 28 mars 2019**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, **il est adopté à l'unanimité.**

CA 2019-06-040

**Approbation du procès-verbal de la 5e séance extraordinaire du conseil
d'administration tenue le 13 mai 2019**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, **il est adopté à l'unanimité.**

CA 2019-06-041

Suivi du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, ils s'en déclarent satisfaits.

CA 2019-06-042

CA 2019-06-042.01

CA 2019-06-042.02

CA 2019-06-043

CA 2019-06-043.01

CA 2019-06-043.02

CA 2019-06-043.03

Revue financière et états financiers consolidés – Exercice clos le 30 mars 2019

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, le président du comité d'audit commente les états financiers consolidés 2018-2019.

Après discussion, sur la recommandation du comité d'audit [CAT 2019-02-014.01], **il est unanimement résolu :**

1. d'approuver la revue financière du rapport annuel 2019;
2. d'approuver, tels que présentés, les états financiers consolidés de la Société des alcools du Québec pour l'exercice se terminant le 30 mars 2019;
3. de mandater madame Johanne Brunet et monsieur René Leprohon pour signer les états financiers consolidés 2018-2019 au nom du conseil d'administration.

CA 2019-06-043.04

CA 2019-06-043.05
Rapport annuel 2019

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis et après discussion, **il est unanimement résolu :**

1. d'approuver le rapport annuel 2019, avec modifications, dont copie est jointe en annexe « A » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2019-06-043.06

CA 2019-06-043.07

CA 2019-06-044

CA 2019-06-044.01

CA 2019-06-044.02

Stations de dégustation en succursales - Renouvellement de l'option

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, sur recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2019-03-016.01], et considérant :

il est unanimement résolu :

1. d'autoriser, conformément à la Politique en matière de contrats et engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2018-13-088.04], la Société des alcools du Québec à exercer la dernière option prévue au contrat avec la société WINEGATE CORPORATION pour l'acquisition de stations de dégustation en succursale, et ce, pour une provision budgétaire de \$.

CA 2019-06-044.03
Prolongation SkillNet - Mise à niveau de Xstore

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, sur recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2019-03-016.02], et considérant :

il est unanimement résolu :

1. d'autoriser, conformément à la Politique en matière de contrats et engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2018-13-088.04], la Société des alcools du Québec à prolonger l'entente de gré à gré intervenue avec la firme SkillNet jusqu'au 31 décembre 2020 pour la mise à niveau de Xstore, en y ajoutant une provision supplémentaire au montant de \$ portant la provision budgétaire totale à \$.

CA 2019-06-044.04
Adobe Campaign – renouvellement de l'option prévue au contrat de Cossette Communication inc.;

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, sur recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2019-03-016.03], et considérant :

il est unanimement résolu :

1. d'autoriser, conformément à la Politique en matière de contrats et engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2018-13-088.04], la Société des alcools du Québec à exercer la deuxième option de son contrat avec la firme Cossette Communication inc. pour les services de gestion des communications (Adobe Campaign), et ce, pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020, représentant une provision totale de \$.

CA 2019-06-044.05
TVA

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, sur recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2019-03-016.04], et considérant :

il est unanimement résolu :

1. d'autoriser, conformément à la Politique en matière de contrats et engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2018-13-088.04], la Société des alcools du Québec à ajouter une provision additionnelle de \$ pour l'exécution du contrat SP-1819 signé avec la firme TVA PUBLICATIONS INC. portant la somme provisionnée pour ledit contrat à \$.

CA 2019-06-044.06
Appel d'offres – Transport routier à la vente - TRP2019

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, sur recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2019-03-016.05], **il est unanimement résolu :**

1. d'octroyer des contrats pour le service de transport routier à la vente aux firmes mentionnées ci-après, représentant une provision de \$ pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 28 juin 2024, répartie comme suit :

Transporteur	Montant
Ideal	\$
Gonthier	\$
Morneau	\$
Robert	\$
Simard	\$
Sleeman	\$
Total	\$

2. d'accorder une marge de manœuvre de % , soit une somme de \$ pour couvrir toute variation du volume à transporter, de la répartition entre les points de destination et de la flexibilité requise dans la gestion des opérations.

Étant entendu que l'engagement financier de la Société des alcools du Québec se limitera à ses besoins réels et qu'à ce titre, les volumes à transporter sont approximatifs et nullement garantis par la Société des alcools du Québec.

CA 2019-06-044.07

Appel d'offres – Transport terrestre à l'approvisionnement TTP2016

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, sur recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2019-03-016.06], **il est unanimement résolu** :

1. d'exercer la seconde année d'option pour les services de transport terrestre continentaux pour les transporteurs payés en dollars canadiens, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, le tout représentant une provision de \$ CAD répartie aux six (6) transporteurs ci-après décrits :

Transporteur	Montant
Groupe Robert	\$ CAD
Mexuscan	\$ CAD
Thomson	\$ CAD
Gonthier Transport	\$ CAD
Hyphen	\$ CAD
Fuel Transport	\$ CAD
Total	\$ CAD

2. d'accorder une marge de manœuvre de % représentant une provision de \$ CAD aux transporteurs payés en dollars canadiens ci-avant mentionnés, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020;

3. d'exercer la seconde année d'option pour les services de transport terrestre continentaux pour les transporteurs payés en dollars américains, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, le tout représentant une provision de \$ USD répartie aux quatre (4) transporteurs ci-après décrits :

Transporteur	Montant
Blueline	\$ USD
TYT	\$ USD
Axsun	\$ USD
Albatrans	\$ USD
Total	\$ USD

4. d'accorder une marge de manœuvre de % représentant une provision de \$ USD aux transporteurs payés en dollars américains ci-avant mentionnés, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

Étant entendu que l'engagement financier de la Société des alcools du Québec se limitera à ses besoins réels et qu'à ce titre, les volumes à transporter sont approximatifs et nullement garantis par la Société des alcools du Québec.

CA 2019-06-044.08

Politique de délégation des pouvoirs d'approbation de la SAQ

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, sur recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2019-03-016.08], **il est unanimement résolu :**

1. d'approuver les amendements proposés à la Politique de délégation des pouvoirs d'approbation;
2. d'adopter la version refondue de la Politique de délégation des pouvoirs d'approbation dont copie du document est jointe en annexe « B » des présentes pour en faire partie intégrante; et
3. d'abroger en conséquence les résolutions [CPC 2018-05-025.03, CA 2018-16-106.05, CPC 2018-06-031.04, CA 2018-18-123.07]

CA 2019-06-045

Rapport de la présidente du comité des ressources humaines

CA 2019-06-045.01

CA 2019-06-046

Rapport du président du comité d'audit

CA 2019-06-046.01

CA 2019-06-047

Rapport de la présidente du comité de gouvernance, d'éthique et de communications

CA 2019-06-047.01

CA 2019-06-047.02
Convention de donation - HEC

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, sur recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de communications, [CGE 2019-03-019], **il est unanimement résolu :**

1. d'approuver le partenariat avec HEC MONTRÉAL pour le programme de commerce de détail et d'autoriser, conformément à la Politique en matière de contrats et engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2018-13-088.04], une durée maximale de 5 ans, soit une durée initiale de 3 années ainsi que 2 années d'option, le tout représentant

CA 2019-06-047.03

CA 2019-06-048

Autorisation

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser la présidente et chef de la direction ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

Levée de la séance.

La secrétaire



APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE 29 AOÛT 2019 /

PROCÈS-VERBAL de la 7^e séance extraordinaire de l'année 2019 du conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, tenue au siège social et par voie de conférence téléphonique le jeudi 6 juin à compter de 16 h 00.

PRÉSENTS

Madame Johanne Brunet, présidente du conseil
Madame Catherine Dagenais, présidente et chef de la direction
Monsieur Patrice Attanasio
Monsieur Marc G. Bruneau (par téléphone)
Monsieur Alain Brunet
Monsieur Denis Chamberland
Monsieur René Leprohon (par téléphone)
Madame Hélène Lévesque
Madame Lucie Martel (par téléphone)
Postes vacants

Madame Martine Comtois, vice-présidente aux affaires corporatives et secrétaire générale

ABSENTS

Madame Lyne Bouchard
Monsieur Christian Leblanc
Monsieur Michael L. Vineberg
Monsieur Daniel Collette, secrétaire adjoint

INVITÉS

Madame Édith Fillion, vice-présidente et chef de la direction financière
Monsieur Mario Herron, directeur de la planification, administration et coordination à la chaîne d'approvisionnement (en remplacement du vice-président de la chaîne d'approvisionnement)
Monsieur Simon Hubert, chef de service à la logistique
Monsieur Patrick Lalumière, directeur des finances
Monsieur Francis D. Matthews, analyste à la logistique
Monsieur Yanick Rivard, directeur à la logistique, l'approvisionnement et le transport

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du projet d'ordre du jour, ils s'en déclarent satisfaits.

CA 2019-07-049

CA 2019-07-050



CA 2019-07-051

Autorisation

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser la présidente et chef de la direction ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

Levée de la séance.

La secrétaire



APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE 29 AOÛT 2019 /

PROCÈS-VERBAL de la 8^e séance extraordinaire de l'année 2019 du conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, tenue par conférence téléphonique le jeudi 27 juin à compter de 14 h 45.

PRÉSENTS

Madame Johanne Brunet, présidente du conseil
Madame Catherine Dagenais, présidente et chef de la direction
Madame Lyne Bouchard
Monsieur Marc G. Bruneau
Monsieur Alain Brunet
Monsieur Denis Chamberland
Monsieur Christian Leblanc
Monsieur René Leprohon
Madame Hélène Lévesque
Madame Lucie Martel
Monsieur Michael L. Vineberg
Postes vacants

Monsieur Daniel Collette, secrétaire adjoint

ABSENTS

Monsieur Patrice Attanasio
Madame Martine Comtois, vice-présidente aux affaires corporatives et secrétaire générale

INVITÉE

Madeleine Gagnon, vice-présidente aux ressources humaines

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du projet d'ordre du jour, ils s'en déclarent satisfaits.

CA 2019-08-052

CA 2019-08-053

--

CA 2019-08-054

--

CA 2019-08-055

Autorisation

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser la présidente et chef de la direction ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

Levée de la séance.

La secrétaire



APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, le 29 août 2019 /

PROCÈS-VERBAL de la 9^e séance extraordinaire de l'année 2019 du conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, tenue par conférence téléphonique le jeudi 1^{er} août à compter de 08 h 30.

PRÉSENTS

Madame Johanne Brunet, présidente du conseil
Madame Catherine Dagenais, présidente et chef de la direction
Monsieur Patrice Attanasio
Madame Lyne Bouchard
Monsieur Marc G. Bruneau
Monsieur Alain Brunet
Monsieur Denis Chamberland
Monsieur Christian Leblanc
Monsieur René Leprohon
Madame Hélène Lévesque
Madame Lucie Martel
Monsieur Michael L. Vineberg
Postes vacants

Monsieur Daniel Collette, secrétaire adjoint

ABSENTE

Madame Martine Comtois, vice-présidente aux affaires corporatives et secrétaire générale

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du projet d'ordre du jour, ils s'en déclarent satisfaits.

CA 2019-09-057 Vice-présidence aux ressources humaines - Nomination

Après discussion, sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2019-05-028], **il est unanimement résolu :**

1. d'approuver la nomination de M. Alexandre Côté à titre de vice-président aux ressources humaines, au salaire annuel de 240 000 \$, et ce, à compter du 12 août 2019, le tout suivant les termes et conditions stipulés au contrat-type de travail à durée indéterminée des vice-présidents de la Société des alcools du Québec en vigueur le 20 mars 2014 [CR 2014-02-015 et CA 2014-02-015.06];

CA 2019-09-058

CA 2019-09-059

Autorisation

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser la présidente et chef de la direction ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

Levée de la séance.

La secrétaire



APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, le 24 octobre 2019 /

**PROCÈS-VERBAL de la 10^e séance de l'année 2019 du
conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC,
tenue au siège social le jeudi 29 août à compter de 08 h 00.**

PRÉSENTS

Madame Johanne Brunet, présidente du conseil
Madame Catherine Dagenais, présidente et chef de la direction
Monsieur Patrice Attanasio
Madame Lyne Bouchard
Monsieur Marc G. Bruneau
Monsieur Alain Brunet
Monsieur Denis Chamberland
Monsieur Christian Leblanc
Monsieur René Leprohon
Madame Hélène Lévesque
Madame Lucie Martel
Monsieur Michael L. Vineberg
Postes vacants

Madame Martine Comtois, vice-présidente aux affaires corporatives et secrétaire générale
Monsieur Daniel Collette, secrétaire adjoint

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du projet d'ordre du jour, ils conviennent d'y ajouter des sujets et de changer l'ordre de présentation.

CA 2019-10-061

CA 2019-10-062

Approbation du procès-verbal de la 6^e séance du conseil d'administration tenue le 30 mai 2019

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, **il est adopté à l'unanimité.**

CA 2019-10-063

Approbation du procès-verbal de la 7^e séance extraordinaire du conseil d'administration tenue le 6 juin 2019

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, **il est adopté à l'unanimité.**

CA 2019-10-064

Approbation du procès-verbal de la 8^e séance extraordinaire du conseil d'administration tenue le 27 juin 2019

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, **il est adopté à l'unanimité.**

CA 2019-10-065

Approbation du procès-verbal de la 9^e séance extraordinaire du conseil d'administration tenue le 1^{er} août 2019

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, **il est adopté à l'unanimité.**

CA 2019-10-066

CA 2019-10-067

Rapport de la présidente du conseil d'administration

CA 2019-10-067.01

CA 2019-10-067.02

CA 2019-10-067.03

CA 2019-10-067.04

CA 2019-10-068.01

CA 2019-10-068.02

CA 2019-10-068.03

CA 2019-10-068.04

CA 2019-10-068.05

CA 2019-10-068.06

CA 2019-10-069

Rapport du président du comité d'audit

CA 2019-10-069.01

CA 2019-10-069.02

CA 2019-10-069.03

CA 2019-10-069.04

CA 2019-10-070

Rapport de la présidente du comité des pratiques commerciales

CA 2019-10-070.01

CA 2019-10-070.02

Appel de propositions pour l'acquisition de services professionnels spécialisés
pour le système de gestion des centres de distribution

il est unanimement résolu :

1. d'autoriser, conformément à la Politique en matière de contrats et engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2018-13-088.04], la Société des alcools du Québec à adjudger un ou des contrats pour l'acquisition des services professionnels spécialisés en système de gestion de centres de distribution WMS du manufacturier JDA, et ce, pour une période de cinq (5) ans, représentant une provision de \$.

CA 2019-10-070.03

Solution technologique de planification de la main-d'œuvre SEMB

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, sur recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2019-04-027], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser, conformément à la Politique en matière de contrats et engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2018-13-088.04], la Société des alcools du Québec à procéder via un appel de propositions public et par l'entremise de la Direction acquisition, biens et services, à l'acquisition d'une solution technologique pour la planification de

\$ pour une période de 10 ans se terminant le 31 décembre 2029.

CA 2019-10-070.04

Dérogation pour l'acquisition de services professionnels – Realisys

il est unanimement résolu :

1. d'autoriser, conformément à la Politique en matière de contrats et engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2018-13-088.04], la Société des alcools du Québec à procéder à l'acquisition de services professionnels supplémentaires auprès de la firme Realisys, via une entente négociée de gré à gré, représentant une provision maximale de \$, ce qui portera la somme totale du contrat accordée à cette firme à \$.

CA 2019-10-070.05

Adobe campaign- prolongation de contrat de gré à gré

il est unanimement résolu :

1. d'autoriser, conformément à la Politique en matière de contrats et engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2018-13-088.04], la Société des alcools du Québec à autoriser une prolongation de gré à gré du contrat avec Cossette Communication inc. pour les services de gestion des communications (Adobe Campaign), et ce, pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021, représentant une provision totale de \$.

CA 2019-10-070.06

Acquisition de services de transport maritime outremer et groupage de boissons alcooliques importées par la SAQ - TMP 2020

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, sur recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2019-04-031], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser, conformément à la Politique en matière de contrats et engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2018-13-088.04], la Société des alcools du Québec à procéder via un appel de propositions public et par l'entremise de la Direction de l'acquisition, biens et services, à la sélection de fournisseurs qui auront comme mandat de grouper, transporter et livrer les commandes fournisseurs de boissons alcooliques importées par la SAQ du pays d'origine jusqu'à nos centres de distribution de Montréal et de Québec.

CA 2019-10-070.07

CA 2019-10-071

Rapport de la présidente du comité de gouvernance, d'éthique et de communications

CA 2019-10-071.01

CA 2019-10-071.02
Contrat de l'Ombudsman – Renouvellement

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, sur recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de communication [CGE 2019-04-033], **il est unanimement résolu :**

1. d'autoriser le renouvellement de contrat de M. Gilles Pharand à titre d'Ombudsman des relations d'affaires et du personnel de la Société des alcools du Québec, pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020 à un tarif horaire révisé à

CA 2019-10-071.03

CA 2019-10-071.04

CA 2019-10-072

Huis clos

CA 2019-10-073

Autorisation

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser la présidente et chef de la direction ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

Levée de la séance.

La secrétaire



APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, le 24 octobre 2019 /

PROCÈS-VERBAL de la 11^e séance extraordinaire de l'année 2019 du conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, tenue par conférence téléphonique le vendredi 27 septembre à compter de 07 h 30.

PRÉSENTS

Madame Johanne Brunet, présidente du conseil
Madame Catherine Dagenais, présidente et chef de la direction
Monsieur Patrice Attanasio
Madame Lyne Bouchard
Monsieur Marc G. Bruneau
Monsieur Alain Brunet
Monsieur Denis Chamberland
Monsieur Christian Leblanc
Monsieur René Leprohon
Madame Lucie Martel
Monsieur Michael L. Vineberg
Postes vacants

Madame Martine Comtois, vice-présidente aux affaires corporatives et secrétaire générale
Monsieur Daniel Collette, secrétaire adjoint

ABSENTE

Madame Hélène Lévesque

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du projet d'ordre du jour, ils s'en déclarent satisfaits.

CA 2019-11-074

Vice-présidence à la chaîne d'approvisionnement - Nomination

Après discussion, sur la recommandation du comité des ressources humaines [CR 2019-06-029], **il est unanimement résolu :**

1. d'approuver la nomination de M. Luc Bourdeau à titre de vice-président à la chaîne d'approvisionnement, au salaire annuel de 275 000 \$, et ce, à compter du 28 octobre 2019, le tout suivant les termes et conditions stipulés au contrat-type de travail à durée indéterminée des vice-présidents de la Société des alcools du Québec en vigueur le 20 mars 2014 [CR 2014-02-015 et CA 2014-02-015.06];

Autorisation

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser la présidente et chef de la direction ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

Levée de la séance.

La secrétaire



APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, XXX 2019 /

**PROCÈS-VERBAL de la 12^e séance de l'année 2019 du
conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC,
tenue au siège social le jeudi 24 octobre à compter de 08 h 00.**

PRÉSENTS

Madame Johanne Brunet, présidente du conseil
Madame Catherine Dagenais, présidente et chef de la direction
Madame Lyne Bouchard
Monsieur Marc G. Bruneau
Monsieur Alain Brunet (par téléphone)
Monsieur Denis Chamberland
Monsieur Christian Leblanc
Monsieur René Leprohon
Madame Hélène Lévesque
Madame Lucie Martel
Monsieur Michael L. Vineberg
Postes vacants

Madame Martine Comtois, vice-présidente aux affaires corporatives et secrétaire générale
Monsieur Daniel Collette, secrétaire adjoint

ABSENT

Monsieur Patrice Attanasio

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du projet d'ordre du jour, ils s'en déclarent satisfaits.

CA 2019-12-076

CA 2019-12-077

**Approbation du procès-verbal de la 10^e séance du conseil d'administration
tenue le 29 août 2019**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, **il est adopté à l'unanimité.**

CA 2019-12-078

**Approbation du procès-verbal de la 11^e séance du conseil d'administration
tenue le 27 septembre 2019**

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance de ce procès-verbal, on dispense la secrétaire d'en donner lecture et sur proposition dûment formulée, **il est adopté à l'unanimité.**

CA 2019-12-079

CA 2019-12-080

CA 2019-12-081

CA 2019-012-081.01

CA 2019-012-081.02

CA 2019-012-082.01

CA 2019-012-082.02

Politique de commandes privées (agents promotionnels) – Modifications

Après discussion, sur recommandation du comité des pratiques commerciales [CPC 2019-05-036], **il est unanimement résolu :**

1. d'adopter la version refondue de la Politique de commandes privées laquelle est désormais désignée Politique d'importations privées (pour les agents promotionnels) dont copie du document est jointe en annexe des présentes pour en faire partie intégrante; et
2. d'abroger en conséquence les résolutions [CPC 2011-06-026.05 et CA 2011-07-050.04].

CA 2019-012-082.03

Appel d'offres - Impression du matériel sur les lieux de vente (PLV), magazines et autres communications imprimées

il est unanimement résolu :

1. d'autoriser, conformément à la Politique en matière de contrats et engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2018-13-088.04], la Société des alcools du Québec à procéder via un appel de propositions public par l'entremise de la Direction de l'acquisition, biens et services, à l'acquisition de services d'impression pour des magazines et du matériel imprimé destiné aux points de vente, et ce, pour les besoins de la SAQ et de la SQDC;
2. d'octroyer, suite à l'appel d'offres ci-avant mentionné, un ou des contrats pour des services d'impression de magazines et de matériel imprimé destiné aux

\$ pour la SAQ et \$ pour la SQDC, et ce, pour une
durée initiale de 2 années plus 2 options d'une année chacune.

CA 2019-012-082.04

Renouvellement du support et de la maintenance de la plateforme
d'intégration (WebMethods)

il est unanimement résolu :

1. d'autoriser, conformément à la Politique en matière de contrats et engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2018-13-088.04], la Société des alcools du Québec à accorder un contrat de gré à gré pour l'acquisition, le support, la maintenance de licences ainsi que pour des services professionnels, à SOFTWARE AG (CANADA) INC., et ce, représentant une provision de \$, ladite provision couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2025.

CPC 2019-012-082.05
Remplacement du système de caisses en succursale (Cosmo)

il est unanimement résolu :

1. d'autoriser, conformément à la Politique en matière de contrats et engagements financiers de la Société des alcools du Québec [CA 2018-13-088.04], la Société des alcools du Québec à octroyer un contrat à la firme Fujitsu pour l'acquisition de systèmes de points de vente et l'entretien de ceux-ci, représentant une provision budgétaire de \$ pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2029.

CA 2019-12-083

CA 2019-012-083.01

CA 2019-012-083.02
Programme d'escompte en succursale 2020-2021

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, sur recommandation du comité des ressources humaines [CR 2019-07-037], **il est unanimement résolu :**

1. d'adopter le programme d'escompte en succursale 2020-2021, à compter du 1^{er} avril 2020, dont copie du document est jointe en annexe du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA 2019-012-083.03
Mandat du comité des ressources humaines - Modifications

Les membres du conseil d'administration ayant préalablement pris connaissance du document soumis, sur recommandation du comité des ressources humaines [CR 2019-07-045], **il est unanimement résolu que :**

1. les modifications proposées au mandat du comité des ressources humaines soient approuvées telles que soumises et que la version refondue du mandat jointe en annexe soit adoptée;
2. les résolutions [CA 2008-16-098-04 et CR 2008-10-048] soient abrogées.

CA 2019-12-084

Plan stratégique 2021-2023

Après discussion, **il est unanimement résolu :**

1. d'approuver le cadre financier préliminaire du Plan stratégique 2021-2023;
2. d'approuver, tel que modifié lors de la séance, les orientations, objectifs, indicateurs et cibles du Plan stratégique 2021-2023.

CA 2019-12-085

Autorisation

Sur proposition dûment formulée, **il est unanimement résolu** d'autoriser la présidente et chef de la direction ou la secrétaire de la Société des alcools du Québec ou toute personne que désignera l'un ou l'autre, à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

Levée de la séance.

La secrétaire